

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023

Convoqué le : 13 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 21 décembre 2023

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mme COURCHE, M. COMBE, Mme BEAUJOUAN, MM., GAILLARD, NOURICHARD, Mme MAIZERET, M. FOUACHE, Mme COLBOC, M. BOUTIN, Mmes COUTANCE, MORISSE-

Etaient excusés : M. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme VAL, M. HELLO (pouvoir donné à M. BEAUJOUAN), Mme ROUX (pouvoir donné à Mme STIL), MM. BESSEC (pouvoir donné à Mme MAILLARD), DACHER (pouvoir donné à M. COLLETTE), BERTRAND (pouvoir donné à Mme LEROY), M. (pouvoir donné à Mme COLBOC), LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MORISSE) -
formant la majorité des membres en exercice
Madame LEBRUN a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°68/2023 : Fixation des tarifs et locations 2024**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs et les locations pour l'année 2024 selon les principes suivants :

- Application de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE, soit 4,8%
- Pour le cimetière, les recettes étant réparties entre la Ville (2/3) et le CCAS (1/3), les tarifs ont été arrondis au chiffre divisible par 3 le plus proche.
- en ce qui concerne le SiRoCo, les tarifs ont été revus afin de tenir compte des tarifs pratiqués aux alentours.

Le tableau des tarifs et locations proposées est le suivant :

LOCATION DES SALLES COMMUNALES	Tarifs 2023	proposition de Tarifs 2024
Salle Mairie Annexe		
Associations Saint Romanaises	gratuit	gratuit
Extérieurs, entreprises et autres	43 €	45 €
Salle Municipale de réunions et salle d'exposition		
Vin d'honneur		
Saint Romanais	231 €	242 €
Extérieurs, entreprises et autres	334 €	350 €
Associations saint Romanaises	gratuit	gratuit
A. G. et réunions		
Saint Romanais	gratuit	gratuit
Extérieurs, entreprises et autres	135 €	141 €
Associations Saint Romanaises	gratuit	gratuit
Caution	417 €	437 €
DROITS DE PLACE		
Etalagistes, marchands et marchands forains par m2 occupé	1 €	1 €
Exception marché couvert (à l'unité : poulets, canards, lapins oies, dindes, couples de pigeons)	0,19	0,20
Les animaux amenés en vue d'un concours ne feront pas l'objet d'un droit de place		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL		
Stationnement de taxi	122 €	128 €
CITE HAVRAISE : INDEMNITE TRIMESTRIELLE		
logement simple	127 €	133 €
logement double	231 €	242 €

	tarifs 2023	proposition de tarifs 2024
CIMETIERE COMMUNAL		
CONCESSION 30 ANS	348 €	366 €
CONCESSION 50 ANS	633 €	666 €
les tarifs sont doublés à partir de la 4ème personne		
COLOMBARIUM		
CONCESSION 15 ANS	411 €	432 €
CONCESSION 30 ANS	651 €	684 €
plaques colombarium imposées	138 €	145 €
CAVEAUX A URNES		
15 ANS	177 €	186 €
30 ANS	318 €	333 €

	Particuliers St Romanais		Particuliers hors St Romain		Associations St Romanaises		Associations hors St Romain		Entreprises et collectivités	
	1 journée en semaine	1 Week-end	1 journée en semaine	1 Week-end	1 journée en semaine	1 Week-end	1 journée en semaine	1 Week-end	1 journée en semaine	1 Week-end
salle seule	300	800	700	2000	250	500	500	1000	1000	2500
salle avec gradins					300	600	700	1400	1500	3000
salle avec matériel scénique	500	1000	1000	3000	300	600	700	1400	1400	2600
salle avec gradins et matériel scénique					350	650	1000	1500	1700	3400

Une réflexion étant en cours pour les tarifs de la fête foraine, ceux-ci seront proposés ultérieurement.

Le Conseil municipal,

A la majorité (20 pour, 1 contre – Mme COLBOC, 5 abstentions - M. FOUACHE, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MORISSE), BOUTIN, Mmes COUTANCE, MORISSE)

DECIDE de fixer les tarifs et locations 2024 à partir du 1er janvier 2024 comme exposé ci-dessus. En ce qui concerne les tarifs de location des salles communales les tarifs 2024 ne seront applicables qu'aux contrats conclus postérieurement à cette date.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 Le Maire,
 Clotilde EUDIER



